



la CONCHETTE

Le bulletin d'information de la Commune de Jard sur Mer



L'ÉTÉ À JARD



Mercredis Gourmands !



Concerts d'été !



13/07 et 15/08

Z.A.C. DE L'ÎLE PERDUE

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de « l'Île Perdue » est un projet de lotissement. La zone s'étend sur une superficie de 14ha 65a au Nord de l'agglomération.

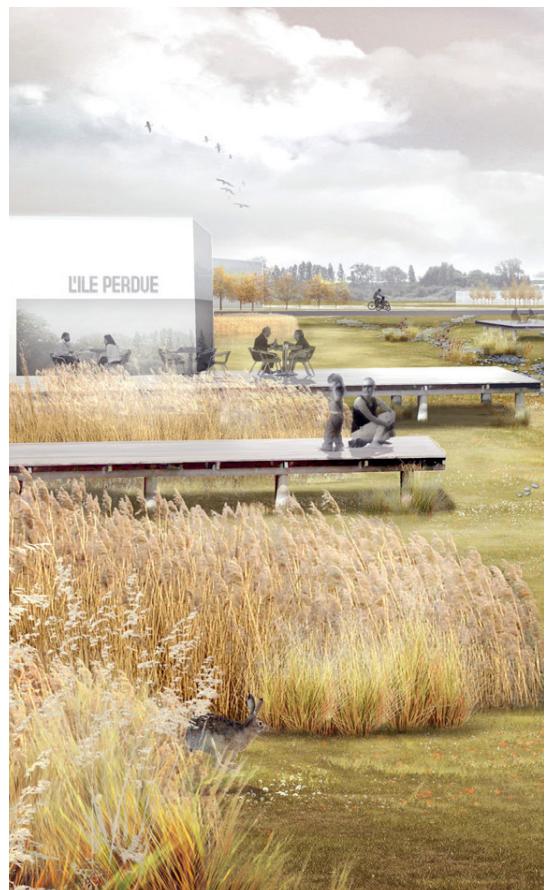
Afin de permettre une urbanisation maîtrisée, la municipalité a choisi d'engager cette opération dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté, afin de :

- > Permettre une urbanisation organisée par une réflexion d'ensemble.
- > Offrir un projet de qualité en termes d'espace, d'accès, d'environnement et de paysage.
- > Intégrer des critères de mixité sociale et générationnelle.

Le projet prévoit une diversité des formes urbaines avec un programme d'habitat individuel libre (rez-de-chaussée à R+1) et d'habitat intermédiaire (R+1 à R+2). À terme, 230 logements seront construits à proximité des équipements et services existants et ceci en 4 phases.

Ce projet, ouvert depuis plusieurs années, va se concrétiser prochainement, le début des travaux étant prévu au second semestre 2019.

La municipalité poursuit son engagement aux côtés des familles et des personnes à faibles ressources. En effet, 10 lots (sur 40) du premier secteur, seront réservés à des acquéreurs dans cette situation et sous certaines autres conditions, la commune versera une aide de 10 000 € sur le prix d'acquisition du foncier. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.



PÔLE SANTÉ

Le projet, destiné à maintenir un service de proximité en matière de suivi médical et de soins, engagé depuis plusieurs années va se concrétiser en 2020 !

Les travaux du futur Pôle Santé, situé Place de l'Hôtel de ville débuteront en fin d'année 2019. Porté par Vendée Habitat, avec le soutien financier de la commune, le projet prévoit un bâtiment de 160 m² comprenant 3 cabinets de médecin généraliste, une salle d'urgence ainsi que des places de stationnement réservées aux services d'urgence.



Samedi 13 juillet : Fête du Port & Puces de Mer



Le port de plaisance sera bien animé l'après-midi du 13 juillet ! Voici un petit aperçu de ce qui vous attend :

La « Fête du Port » vous propose :

- > des démonstrations de sauvetage par la SNSM (Société Nationale de Sauveteurs en Mer),
- > un départ de régate de vieux gréements,
- > des chants marins et danses traditionnelles,
- > à partir de 19h profitez d'un concert de Jazz,
- > à 21h la fanfare de Talmont,
- > Soirée dansante et Feu d'artifice à 23h !

Jeudi 15 Août : Place à la Fête de la Mer

Ce jeudi 15 août, l'hommage à la mémoire des marins péris en mer débutera par une messe célébrée dans la matinée aux abords du moulin de Conchette ; suivra l'après-midi la traditionnelle sortie en mer avec dépôt d'une gerbe en leur mémoire.

Sur le parking de la capitainerie, vous trouverez un stand de restauration et de nombreuses animations : exposition d'associations jardaises, démonstration de chiens de sauvetage, le bateau pirate et sa tyrolienne !

Cette journée se clôturera par le feu d'artifice créé par « Jacques Couturier Organisation », sur le thème « Collection Couturier ». Scénario pyrotechnique sous forme de spectacle en 4 actes, tel un défilé haute couture !
(Feu d'artifice à 22h30 et soirée dansante)



30 MILLIARDS

C'est le nombre de mégots jetés en une année en France ! Il faut 12 ans pour que ces mégots se dégradent complètement. Une vraie plaie pour l'environnement et les budgets municipaux.

On observe encore beaucoup de fumeurs jeter leurs mégots par terre ou encore dans les bouches d'égout et d'eau pluviale.

« L'océan commence ici »

Il est important de prendre conscience que l'océan commence dans ces canalisations, les évacuations d'eau pluviale sont reliées au port, soit à l'océan ! Et si les mégots sont aussi problématiques, c'est qu'ils représentent une source énorme de pollution. Le petit embout est en effet composé de plastique et de produits chimiques qui infusent dans le sol, les nappes phréatiques et filent directement dans l'océan. La capacité de nuisance est grande : à lui seul, **un mégot pollue 500 litres d'eau** et met douze années à disparaître.

Demandez vos cendriers de poche en mairie !



Samedi 17 Août : Kid's Run & Le Trail de La Vinière



JARD SUR MER
SAM 17 AOUT 2019
DEPART - 18H

La 13^{ème} édition du Trail de La Vinière aura lieu le :
Samedi 17 août.

Vous connaissez les alentours de Jard sur Mer... vous êtes sûr ? Ce trail de 15 km va vous faire (re)découvrir la nature jardaise en passant par les marais, la plage et la forêt ! Nul besoin d'être licencié ; coureur amateur ? Vous êtes tout aussi le bienvenu ! Les inscriptions en ligne sont possibles et on vous donne rendez-vous samedi 17 août à 18H00 sur la ligne de départ !

Pour la 3^{ème} année, les enfants ne sont pas en reste avec la course à obstacles « Kid's Run » pour les 7-12 ans. 1 km de parcours à réaliser tout en franchissant des bottes de paille, en rampant, etc. Ce jour-là, vous avez le droit de vous salir !

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'OMSL : <http://omsljardsurmer.wixsite.com/omsljardsurmer> ou en mairie.

La Fête de La Vinière animera le village avec restauration, animation folklorique et soirée dansante !

LE CACA CE FLÉAU !

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs, espaces verts... et participent à la prolifération des microbes.



« et les crottes se retrouvent sur mes mains... »

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). De plus, des « Toutounettes » (sacs à crotte) sont à disposition dans les rues de notre commune !

« Ce n'est pas de l'engrais »

Une idée reçue dit que les excréments se décomposent et fertilisent nos espaces verts. Mais compte tenu de leur niveau élevé d'azote, ils font pourrir les plantes et ne nourrissent pas du tout la terre. De même, l'urine brûle l'herbe et affaiblit les arbres qui en reçoivent en quantité.

L'OCÉANE, LA NAVETTE GRATUITE



Les habitués la connaissent, l'Océane est un véhicule de 8 places, accessible aux personnes à mobilité réduite, qui sillonne les rues de la ville cette année du **lundi 8 juillet au dimanche 1^{er} septembre inclus.**

Cette année un 8^{ème} point d'arrêt s'est ajouté. Ils sont répartis dans la ville, notamment à l'église, plage de Boisvinet, au port de plaisance et à la plage de la Mine. N'hésitez pas à lui faire signe lorsque vous la croisez, elle s'arrêtera ! Détail des points d'arrêts à l'Office de Tourisme ou en mairie.

LE SAVIEZ-VOUS ? LES VÉLOS AUSSI DOIVENT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

• QUELQUES RAPPELS & CONSEILS :



Il existe de nombreuses pistes cyclables à Jard sur Mer, utilisez les sans modération !

Certaines sont des voies de circulation propres aux vélos et d'autres sont partagées avec la circulation urbaine ; celles-ci sont matérialisées au sol. Merci d'être vigilant et de bien utiliser les pistes cyclables !

> Le casque est-il obligatoire ?

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017.

> Puis-je rouler en sens interdit ?

Le Code de la Route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit seulement dans les voies de circulation classées en « zone 30 » (vitesse est limitée à 30 km/h). Sauf indication contraire.

> Puis-je téléphoner à vélo ?

NON ! Le code de la route stipule bien que « *l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit* ».

SURVEILLANCE DES PLAGES

Qui dit saison estivale, dit plage ! 2 plages sont surveillées de 13h45 à 19h00 pour profiter de la baignade en toute sécurité :

> **Plage de la Mine : du 22 Juin au 8 Septembre 2019.**

> **Plage de Boivinet : du 6 juillet au 1 er Septembre 2019.
Le weekend du 7 & 8 septembre.**



SOYONS VIGILANTS AUX NUISANCES SONORES

L'été est propice aux soirées à rallonge mais il convient de respecter le voisinage pour le bien-être et le bien-vivre dans notre commune.

Qu'est-ce qu'un tapage nocturne ?

Il y a tapage nocturne lorsque :



- > L'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre,
- > Et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

NUISANCE SONORE	AMENDE	À RÉPÉTITION
22h-7h (Nuisance Nocturne)	68 €	5 ans d'emprisonnement et 4 000 € d'amende
7h-22h (Tapage Diurne)	selon la nuisance	selon la nuisance

Prochaines Manifestations

(sous réserve de modifications)

Septembre

Vendredi 6	14h00	Assemblée Générale du Bridge Club Jardais Petite salle des Ormeaux
Samedi 7	16h30	Rando du ping Départ : Complexe Sportif Madoreau
Samedi 7 Dimanche 8	10h-19h	Salon du bien-être par l'AJAC Grande salle des Ormeaux
Samedi 14	19h00	Tête à Tête de l'Am. Jard Pétanque Grande salle des Ormeaux

Octobre

Vendredi 4	13h30	Concours de Belote des Amis Jardais Grande Salle des Ormeaux
Dimanche 13	08h00	Concentration Cyclotouriste du Comité Dép. des Cyclo – Petite Salle des Ormeaux
Vendredi 18	18h00	A.G. de l'Amicale Jard Pétanque Petite salle des Ormeaux
	18h00	A.G. du Patrimoine du Pays Jardais Maison des Associations
Samedi 19	13h30	Concours de Belote de l'UNC Grande salle des Ormeaux